



FEDERATION FRANCAISE de PARACHUTISME

CONSEIL TECHNIQUE PERMANENT

CIRCULAIRE "SECURITE"

N° 6

Jean COUPE

V.Réf. :

N.Réf. 88/4265

PARIS, le - 5 JUIL. 1988

DATE 30 JUIN 1988

OBJET RISQUE DE DEGRADATION DU TISSU F-111

MATERIELS OU TECHNIQUES CONCERNES

TOUTES VOILURES FABRIQUEES AVEC DU TISSU F-111

TEXTE

La Société PARA FLITE Incorporated nous a signalé les risques suivants concernant le tissu F-111 :

"Par hasard, nous avons découvert que, lors de leur utilisation sur des parachutes fabriqués en tissu léger de type F-111 certaines craies, crayons de marquage, craies et crayons de tailleur endommagent ce tissu.

Le dommage se constate par un affaiblissement du tissu à l'endroit marqué. Ces marques peuvent affecter la résistance du tissu par 25% à 50% et même plus si on a appuyé très fortement au moment de marquer le tissu.

Les craie et crayons "corrects" n'affaiblissent le tissu que d'environ 5% voir moins.

Le crayon DIXON n° 134 jaune ou blanc fabriqué actuellement n'affecte le tissu que d'environ 3 à 4%.

Nous conseillons que les gens qui ont besoin d'utiliser la craie ou des crayons sur un parachute les testent préalablement sur un bout de tissu. En tirant sur le tissu après marquage ils pourront constater l'effet de la craie sur la résistance du tissu. Nous déconseillons fortement l'utilisation de craie ou de crayon sur un parachute sans ce test préalable pour déterminer les craies acceptables."

DECISION FEDERALE

Communication de la présente note à tous les réparateurs de parachutes.

Christian BERNACHOT
Directeur Technique National

DATE D'APPLICATION : Dès réception de la présente note de sécurité.

DIFFUSION : Tous les Directeurs Techniques avec affichage dans les Centres Ecoles de Parachutisme.

Président FFP - DTN - Membres du CTP - Mr TOURNIER.